LES 31 MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA CEI

N°	NOM ET PRENOMS	MANDANT	MEMBRE AYANT VOIX DELIBERATIVE	MEMBRE AYANT VOIX CONSULTATIVE
1	YOUSSOUF BAKAYOKO	PDCI-RDA	X	
2	LYNDA DADIE SANGARET	PDCI-RDA	X	
3	KONE SOUROU	RDR	X	
4	DIARRASSOUBA SOUMALAYE	RDR	X	
5	BAYORO DAGROU SALOMON	FPI	X	
6	TAPE KIPRE	FPI	X	
7	KPANGNOU TOURE	PIT	X	
8	SIMEON BOGUI N'GUESSAN ASKET	PIT	X	
9	BAMBA YACOUBA	MJP	X	
10	COLONEL DELY GASPARD	MJP	X	
11	COLONEL MOUSSA FOFANA	MPIGO	X	
12	INZA DIOMANDE	MPIGO	X	
13	SYLLA SALIMATA	MPCI	X	
14	FRANCIS COULIBALY	MPCI	X	
15	JACOB ANAKY	MFA	X	
16	LATE HORTENSE	MFA	X	
19	AUGUSTE SEVERIN MIREMONT	UDPCI	X	

20	KONE AWA TOURE	UDPCI	X	
21	KROMEL MILIDJI	UDCY	X	
22	BOLOU MAX	UDCY	X	
17	JEAN-BAPTISTE GOMISS	PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	X	
18	GBANE BOURAHIMA	PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	X	
23	KONATE DOTA	MINISTERE DE LA DEFENSE		X
24	DANIEL CHEICK BAMBA	ADMINISTRATION DU TERRITOIRE		X
25	FELICIEN AMANI IPOU	MINISTERE DE LA SECURITE		X
26	LASSINA SYLLA	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		X
27	PERINE LIADE NAHOUNOU	CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE		X
28	IBRAHIM KUIBIERT COULIBALY	CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE		X
29	CLAUDE STEPHANE YAPI	ORDRE DES AVOCATS		X
30	MAHOUA FADIKA DELAFOSSE	ORDRE DES AVOCATS		X
31	DAKO ZAHUI THOMAS	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL		X

NB : Tous les membres de la Commission Centrale de la CEI sont appelés Commissaires. Ils sont désignés par leurs mandants que sont :

* Les dix signataires de l'accord de Linas Marcoussis à raison de deux représentants par signataire
* Des institutions de la République
* Des organisations professionnelles

Il n’existe donc ni RHDP ni LMP au sein de la CEI.

Après leur désignation, ils sont nommés Commissaires par décret et prêtent serment devant le Conseil Constitutionnel.

Dès lors, ils sont interdits d'activités politiques. Ils deviennent Indépendants, n'ont plus de compte à rendre à leurs mandants et travaillent
désormais pour l'intérêt supérieur de la Nation.

Source : Service de Communication de la CEI